



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017

DIRECTION GÉNÉRALE
JS/ML/NA

Sur convocation adressée le 8 mars 2017, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Julien SANCHEZ, Maire de BEUCAIRE.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 17 heures.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et d'entonner l'hymne national « La Marseillaise ».

- L'Hymne National est entonné –

M. le Maire a procédé à l'appel des membres de l'assemblée comme suit.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

Julien SANCHEZ	Jean-Pierre FUSTER	Elisabeth MONDET
Gilles DONADA	Mireille FOUASSE	Stéphane VIDAL
Yvan CORBIERE	Max SOULIER	Antoine BOYER
Maurice MOURET	Roger ROLLAND	Yvette CIMINO
Evelyse ROL	Sylviane BOYER	Josette ROCCHI
Nathalie ABLAIN	Samuel SAMSON	Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN	Hélène DEYDIER	Yves GERMAIN
Dominique PIERRE	Christophe ANDRE	Rose-Marie CARDONA

REPRÉSENTÉS : Mesdames et Messieurs

Chantal SARRAILH	représentée par	Gilles DONADA
Viviane TISSEUR	représentée par	Yvan CORBIERE
Simone BOYER	représentée par	Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER	représentée par	Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par	Max SOULIER
Didier CORRIAS	Représenté par	Hélène DEYDIER
Saïd OUHDOUCH	représenté par	Maurice CONTESTIN

ABSENTES : Madame

Carole CHEVALIER Cristelle HUGOUNENQ

Durant l'appel, M. Christophe ANDRE interpelle à plusieurs reprises M. le Maire.

M. le Maire le rappelle à l'ordre et lui demande de se calmer.

Le quorum étant atteint, M. le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, qui, sur sa proposition, est élu à l'unanimité, en la personne de **Mme Elisabeth MONDET**.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée municipale que plusieurs notes de synthèse ont été modifiées depuis l'envoi des convocations suite à des erreurs matérielles des services. Il s'agit des notes n° 37, 38 et 40 qui ont été distribuées sur les pupitres en début de conseil et il invite les élus à en prendre connaissance. Il les informe également que sur le Budget primitif, certaines pages ont été adressées en double (20, 55, 62, 148, 154, 166 et 180).

17h05 : Arrivée de Mme Cristelle HUGOUNENQ avant la présentation de la première délibération.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE BEUCAIRE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale qu'il va être procédé à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2016, de la Ville de Beaucaire, dressé par Madame Marie-Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de BEUCAIRE et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	3 311 717,57 €
Affectation du résultat 2015 :	- 2 100 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	1 211 717,57 €
Titres de recettes émis :	26 004 933,89 €
Total des recettes :	27 216 651,46 €
Mandats émis :	23 796 398,59 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 3 420 252,87 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	139 478,06 €
Titres de recettes émis :	13 877 294,28 €
Total des recettes :	14 016 772,34 €
Mandats émis :	9 153 608,07 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 4 863 164,27 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 8 283 417,14 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITE	32	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	représentée par Gilles DONADA
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	représentée par Antoine BOYER
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
Yves GERMAIN			
Dominique PIERRE			
Christophe ANDRE			
Cristelle HUGOUNENQ			
Maurice CONTESTIN			
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN		
Hélène DEYDIER			
Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER		
Rose-Marie CARDONA			

OBJET : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale qu'il va être procédé à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2016, du budget annexe du service de l'eau dressé par Madame Marie-Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de Beaucaire et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	2 562,86 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	2 562,86 €
Titres de recettes émis :	<u>100 262,91 €</u>
Total des recettes :	102 825,77 €
Mandats émis :	<u>96 122,84 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 6 702,93 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	123 024,16 €
Titres de recettes émis :	<u>96 122,84 €</u>
Total des recettes :	219 147,00 €
Mandats émis :	<u>28 458,75 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 190 688,25 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 197 391,18 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITE	32	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	représentée par Gilles DONADA
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	représentée par Antoine BOYER
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Yves GERMAIN	
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRE	
		Cristelle HUGOUNENQ	
		Maurice CONTESTIN	
		Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN
		Hélène DEYDIER	
		Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER

OBJET : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale qu'il va être procédé à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2016, du budget annexe du service de l'assainissement dressé par Madame Marie-Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de Beaucaire et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	663 292,34 €
Affectation du résultat 2015 :	- <u>500 000,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	163 292,34 €
Titres de recettes émis :	+ <u>774 740,81 €</u>
Total des recettes :	938 033,15 €
Mandats émis :	<u>585 127,12 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 352 906,03 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	437 517,62 €
Titres de recettes émis :	<u>910 482,00 €</u>
Total des recettes :	1 347 999,62 €
Mandats émis :	<u>514 844,22 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 833 155,40 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 1 186 061,43 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITE	32
	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH représentée par Gilles DONADA Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER

Simone BOYER	représentée par Antoine BOYER
Maurice MOURET	
Roger ROLLAND	
Yvette CIMINO	
Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
Evelyse ROL	
Sylviane BOYER	
Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN	
Samuel SAMSON	
Katy VIDAL	
Yves GERMAIN	
Dominique PIERRE	
Christophe ANDRE	
Cristelle HUGOUNENQ	
Maurice CONTESTIN	
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN
Hélène DEYDIER	
Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
Rose-Marie CARDONA	

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAC DE GENESTET – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale qu'il va être procédé à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2016, du budget annexe ZAC de Genestet dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de Beaucaire et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	465588,41 €
Titres de recettes émis :	<u>138 983,18 €</u>
Total des recettes :	604 571,59 €
Mandats émis :	<u>405 588,04 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 198 983,55 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	356 790,37 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	356 790,37 €
Mandats émis :	<u>6 595,91 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 350 194,46 €

D'où un résultat global des deux sections de : + 549 178,01 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITE	32	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	représentée par Gilles DONADA
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	représentée par Antoine BOYER
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
Yves GERMAIN			
Dominique PIERRE			
Christophe ANDRE			
Cristelle HUGOUNENQ			
Maurice CONTESTIN			
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN		
Hélène DEYDIER			
Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER		
Rose-Marie CARDONA			

OBJET : BUDGET ANNEXE FETES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale qu'il va être procédé à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2016, du budget annexe Fêtes dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de Beaucaire et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	5 560,32 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	5 560,32 €
Titres de recettes émis :	<u>378 184,47 €</u>
Total des recettes :	383 744,79 €
Mandats émis :	<u>380 099,29 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 3 645,50 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	4 019,50 €
Titres de recettes émis :	<u>1 495,00 €</u>
Total des recettes :	5 514,50 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 5 514,50 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 9 160,00 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion,

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITE	32	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH représentée par Gilles DONADA Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER représentée par Antoine BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Yves GERMAIN

	Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ	
	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Rose-Marie CARDONA	représenté par Maurice CONTESTIN représenté par Hélène DEYDIER

OBJET : BUDGET ANNEXE CULTURES TAURINE ET EQUESTRE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale qu'il va être procédé à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2016, du budget annexe Culture Taurine et Équestre dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Trésorier de Beaucaire et Comptable de la Commune.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	1 934,48 €
Titres de recettes émis :	<u>443 432,37 €</u>
Total des recettes :	445 366,85 €
Mandats émis:	<u>395 904,23 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 49 462,62 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	933,51 €
Titres émis :	<u>953,86 €</u>
Total des recettes :	1 887,37 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 1 887,37 €

D'où un résultat global des deux sections de : + 51 349,99 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) CONSIDERE que les opérations sont régulières, DECLARE que le compte de gestion dressé par Madame Marie Elisabeth AVIERINOS, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITE	32 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA

Mireille FOUGASSE	
Stéphane VIDAL	
Chantal SARRAILH	représentée par Gilles DONADA
Yvan CORBIERE	
Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
Max SOULIER	
Antoine BOYER	
Simone BOYER	représentée par Antoine BOYER
Maurice MOURET	
Roger ROLLAND	
Yvette CIMINO	
Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
Evelyse ROL	
Sylviane BOYER	
Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN	
Samuel SAMSON	
Katy VIDAL	
Yves GERMAIN	
Dominique PIERRE	
Christophe ANDRE	
Cristelle HUGOUNENQ	
Maurice CONTESTIN	
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN
Hélène DEYDIER	
Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
Rose-Marie CARDONA	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner M. Jean-Pierre FUSTER Président de séance pour aborder les délibérations relatives aux comptes administratifs 2016.

M. Jean-Pierre FUSTER est élu Président de séance à l'unanimité.

Arrivée de Mme Simone BOYER qui prendra part aux prochaines délibérations et qui reprend la procuration qu'elle avait donnée à M. Antoine BOYER

OBJET : BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEUCAIRE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre FUSTER

Monsieur le Président de séance donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2016 de la Commune de Beaucaire qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	3 311 717,57 €
Affectation du résultat 2015 :	- 2 100 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	1 211 717,57 €
Titres de recettes émis :	<u>26 004 933,89 €</u>
Total des recettes :	27 216 651,46 €

Mandats émis : 23 796 398,59 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 : + **3 420 252,87 €**

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 : 139 478,06 €
Titres de recettes émis : 13 877 294,28 €
Total des recettes : 14 016 772,34 €
Mandats émis : 9 153 608,07 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 : + **4 863 164,27 €**

D'où un résultat global des deux sections de : + **8 283 417,14 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ONT VOTE		
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH représentée par Gilles DONADA Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

OBJET : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre FUSTER, Président de séance

Monsieur le Président de séance donne lecture à l'assemblée du compte administratif du service de l'eau de l'exercice 2016 qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif du service de l'eau de l'exercice 2016 comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	2 562,86 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	2 562,86 €
Titres de recettes émis :	<u>100 262,91 €</u>
Total des recettes :	102 825,77 €
Mandats émis :	<u>96 122,84 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 6 702,93 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	123 024,16 €
Titres de recettes émis :	<u>96 122,84 €</u>
Total des recettes :	219 147,00 €
Mandats émis :	<u>28 458,75 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 190 688,25 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 197 391,18 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2016.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
POUR	22
	Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH représentée par Gilles DONADA Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO

		Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Katy VIDAL représenté par Max SOULIER
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Saïd OUHDOUCH	représenté par Hélène DEYDIER représenté par Maurice CONTESTIN

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

OBJET : BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre FUSTER, Président de séance

Monsieur le Président de séance donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2016 du budget annexe du service Assainissement qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe du service Assainissement de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	663 292,34 €
Affectation du résultat 2015 :	- 500 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	163 292,34 €
Titres de recettes émis :	+ 774 740,81 €
Total des recettes :	938 033,15 €
Mandats émis :	585 127,12 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 352 906,03 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	437 517,62 €
Titres de recettes émis :	910 482,00 €
Total des recettes :	1 347 999,62 €
Mandats émis :	514 844,22 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016:	+ 833 155,40 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 1 186 061,43 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l'assainissement de l'exercice 2016.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH représentée par Gilles DONADA Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAC DE GENESTET - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre FUSTER, Président de séance

Monsieur le Président de séance donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2016 du budget annexe ZAC de Genestet, qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe ZAC de Genestet de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 : 465 588,41 €

Titres de recettes émis :	<u>138 983,18 €</u>
Total des recettes :	604 571,59 €
Mandats émis :	<u>405 588,04 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 198 983,55 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	356 790,37 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	356 790,37 €
Mandats émis :	<u>6 595,91 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 350 194,46 €

D'où un résultat global des deux sections de : + 549 178,01 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZAC de Genestet de l'exercice 2016.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signe l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH représentée par Gilles DONADA Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER

	Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
	Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

OBJET : BUDGET ANNEXE FETES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre FUSTER, Président de séance

Monsieur le Président de séance donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2016 du budget annexe Fêtes qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe Fêtes de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	5 560,32 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	5 560,32 €
Titres de recettes émis :	<u>378 184,47 €</u>
Total des recettes :	383 744,79 €
Mandats émis :	<u>380 099,29 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 3 645,50 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	4 019,50 €
Titres de recettes émis :	<u>1 495,00 €</u>
Total des recettes :	5 514,50 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 5 514,50 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 9 160,00 €.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe Fêtes de l'exercice 2016.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
POUR	22
	Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH représentée par Gilles DONADA Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE

		Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Katy VIDAL représenté par Max SOULIER
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Saïd OUHDOUCH	représenté par Hélène DEYDIER représenté par Maurice CONTESTIN

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

OBJET : BUDGET ANNEXE CULTURES TAURINE ET EQUESTRE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre FUSTER, Président de séance

Monsieur le Président de séance donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2016 du budget annexe Cultures Taurine et Equestre qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe Cultures Taurine et Equestre de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	1 934,48 €
Titres de recettes émis :	<u>443 432,37 €</u>
Total des recettes :	445 366,85 €
Mandats émis :	<u>395 904,23 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 49 462,62 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	933,51 €
Titres émis :	<u>953,86 €</u>
Total des recettes :	1 887,37 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 1 887,37 €

D'où un résultat global des deux sections de : + 51 349,99 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
 ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président de séance,
 VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe Cultures Taurine et Équestre de l'exercice 2016.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH représentée par Gilles DONADA Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN

Monsieur le Maire, Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

Arrivée de Mme Chantal SARRAILH qui prendra part aux prochaines délibérations et qui reprend la procuration qu'elle avait donné à M. Gilles DONADA

M. Jean-Pierre FUSTER, Président de séance, invite Monsieur le Maire à regagner la salle et lui laisse la présidence de séance.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE BEUCAIRE - AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2016 de la Commune de BEUCAIRE laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	3 311 717,57 €
Affectation du résultat 2015 :	- 2 100 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	1 211 717,57 €
Titres de recettes émis :	26 004 933,89 €
Total des recettes :	27 216 651,46 €
Mandats émis :	23 796 398,59 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 3 420 252,87 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	139 478,06 €
Titres de recettes émis :	13 877 294,28 €
Total des recettes :	14 016 772,34 €
Mandats émis :	9 153 608,07 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 4 863 164,27 €
Restes à réaliser 2016 en dépenses :	5 069 742,95 €
Restes à réaliser 2016 en recettes	522 413,24 €
Résultat cumulé 2016 :	315 834,56 €

Conformément à l'instruction M14, il est nécessaire d'affecter à l'article 1068 la somme de 1 800 000,00 €.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 1 800 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 1 620 252,87 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 4 863 164,27 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE

- l'affectation de la somme de 1 800 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- le report à nouveau, au compte 110, la somme de 1 620 252,87 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 4 863 164,27 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) ETABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 1 800 000,00 €.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
POUR	23 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE

		Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Yvan CORBIERE représentée par Katy VIDAL représenté par Max SOULIER
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Saïd OUHDOUCH	représenté par Hélène DEYDIER représenté par Maurice CONTESTIN

OBJET : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2016 du budget annexe du service de l'eau laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	2 562,86 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	2 562,86 €
Titres de recettes émis :	<u>100 262,91 €</u>
Total des recettes :	102 825,77 €
Mandats émis :	<u>96 122,84 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 6 702,93 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	123 024,16 €
Titres de recettes émis :	<u>96 122,84 €</u>
Total des recettes :	219 147,00 €
Mandats émis :	<u>28 458,75 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 190 688,25 €
Les restes à réaliser 2016 en dépenses :	256 922,58 €
Les restes à réaliser 2016 en recettes :	<u>28 346,00 €</u>
Résultat cumulé 2016 :	- 37 888,33 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 6 702,93 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 190 688,25 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE les reports à nouveau, au compte 110, de la somme de 6 702,93 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement, et la somme de 190 688,25 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2016 du service de l'assainissement laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	663 292,34 €
Affectation du résultat 2015 :	- 500 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	163 292,34 €
Titres de recettes émis :	+ 774 740,81 €
Total des recettes :	938 033,15 €
Mandats émis :	<u>585 127,12 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 352 906,03 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	437 517,62 €
Titres de recettes émis :	<u>910 482,00 €</u>
Total des recettes :	1 347 999,62 €
Mandats émis :	<u>514 844,22 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 833 155,40 €
Les restes à réaliser 2016 en dépenses :	370 326,27 €
Les restes à réaliser 2016 en recettes :	<u>83 690,00 €</u>
Résultat cumulé 2016 :	546 519,13 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 180 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 172 906,03 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 833 155,40 € à la ligne R001 de la section d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE

- l'affectation de la somme de 180 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 172 906,03 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 833 155,40 € à la ligne R001 de la section d'investissement

2°) ETABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 180 000,00 €.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
POUR	23 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH

		Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Yvan CORBIERE représentée par Katy VIDAL représenté par Max SOULIER
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Saïd OUHDOUCH	représenté par Hélène DEYDIER représenté par Maurice CONTESTIN

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE GENESTET - AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2016 du budget annexe de la ZAC de Genestet laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	465588,41 €
Titres de recettes émis :	<u>138 983,18 €</u>
Total des recettes :	604 571,59 €
Mandats émis :	<u>405 588,04 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 198 983,55 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	356 790,37 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	356 790,37 €
Mandats émis :	<u>6 595,91 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 350 194,46 €
Les restes à réaliser 2015 en dépenses :	0,00 €
Les restes à réaliser 2015 en recettes :	<u>0,00 €</u>
Résultat cumulé 2016 :	+ 350 194,46 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de laisser en report la somme de 198 983,55 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 350 194,46 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
 ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
 VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE les reports ci-dessus, soit une recette de 198 983,55 € en fonctionnement et une dépense de 350 194,46 € en investissement.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN

OBJET : BUDGET ANNEXE FETES – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2016 du budget annexe Fêtes laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	5 560,32 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	5 560,32 €
Titres de recettes émis :	<u>378 184,47 €</u>
Total des recettes :	383 744,79 €
Mandats émis :	<u>380 099,29 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 3 645,50 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	4 019,50 €
Titres de recettes émis :	<u>1 495,00 €</u>
Total des recettes :	5 514,50 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 5 514,50 €
Les restes à réaliser 2016 en dépenses :	0,00 €
Les restes à réaliser 2016 en recettes :	<u>0,00 €</u>
Résultat cumulé 2016 :	+ 5 514,50 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 3 645,50 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 5 514,50 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le report à nouveau, au compte 110, la somme de 3 645,50 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 5 514,50 € à la ligne R001 de la section d'investissement.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
POUR	23
	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET

		Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Katy VIDAL représenté par Max SOULIER
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Saïd OUHDOUCH	représenté par Hélène DEYDIER représenté par Maurice CONTESTIN

OBJET : BUDGET ANNEXE CULTURE TAURINE ET EQUESTRE - AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2016 du budget annexe Culture Taurine et Équestre laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2015 :	1 934,48 €
Titres de recettes émis :	443 432,37 €
Total des recettes :	445 366,85 €
Mandats émis :	395 904,23 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 49 462,62 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2015 :	933,51 €
Titres émis :	953,86 €
Total des recettes :	1 887,37 €
Mandats émis :	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 :	+ 1 887,37 €
Les restes à réaliser 2016 en dépenses :	0,00 €
Les restes à réaliser 2016 en recettes :	0,00 €
Résultat cumulé 2016 :	+ 1 887,37 €

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter la somme de 700,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 48 762,62 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 1 887,37 € à la ligne R001 de la section d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE

- l'affectation de la somme de 700,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 48 762,62 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 1 887,37 € à la ligne R001 de la section d'investissement

2°) ETABLIT un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 700,00 €,

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 – VOTE TAUX IMPOSITION - TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIERES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la question des taux d'imposition, de la taxe d'habitation et des taxes foncières a été abordée lors du débat d'orientation budgétaire en date du 16 février 2017.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, et ce, conformément aux textes suivants :

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
 VU les lois des finances annuelles,
 VU le produit fiscal attendu cette année,
 CONSIDERANT que les ressources nécessaires à l'équilibre financier du budget ville 2017 et des budgets annexes 2017 sont de 8 400 000,00 €,

Pour 2017, face à la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, et donc aux communes, il serait possible pour la municipalité de recourir à l'utilisation pratique du levier fiscal pour se donner des marges de manœuvre financières comme le font de très nombreuses communes aussi bien de droite que de gauche (Toulouse mais aussi Lille fortement en 2015, et plus près de nous Vauvert, Bagnols ou le conseil départemental du Gard en 2016).

Mais, il faut être réalistes, la capacité contributrice des administrés est déjà trop fortement sollicitée dans un climat économique, social et financier tendu.

Au contraire, la municipalité de Beaucaire propose pour sa part d'aller plus loin que les engagements de campagne de 2014 en baissant encore les 3 taux locaux d'imposition en 2017 pour la quatrième année consécutive, faisant de Beaucaire l'un des rares exemples en France !

Il est proposé au conseil municipal de voter les taux d'imposition de 2017 comme suit :

Détail des taxes	Bases 2017	Taux 2016	Taux 2017	Produit fiscal attendu 2017
Taxe d'habitation	Non connues à la date du vote	14,40 %	14,35 %	8 400 000,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties		26,10 %	26,05 %	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		52,30 %	52,10 %	

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) FIXE les taux d'imposition 2017 des trois taxes locales comme suit :

taxe d'habitation : 14,35 %,

taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,05 %,

taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,10 %,

sachant que ces taux seront reportés sur l'état 1259 COM.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, et notamment l'état 1259 COM.

ONT VOTE	
POUR	23 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER représentée par Yvan CORBIERE

		Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Katy VIDAL représenté par Max SOULIER
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Saïd OUHDOUCH	représenté par Hélène DEYDIER représenté par Maurice CONTESTIN

OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL VILLE 2017 – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire : « Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui Monsieur ANDRE. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame CARDONA est intervenue tout à l'heure au moment des taux de la fiscalité. Et Monsieur PIERRE. Très bien. »

M. Christophe ANDRE se lève pour se rendre derrière le pupitre de M. le Maire.

M. le Maire lui indique qu'il doit intervenir depuis sa place.

Suite à l'insistance de M. ANDRE, refusant de regagner sa place, Monsieur le Maire demande une suspension de séance de 15 minutes et indique que la séance reprendra à 19h35, invitant les élus à aller se restaurer.

M. ANDRE croit bon devoir indiquer que le Maire ne paie pas d'impôts à Beaucaire (ce qui est évidemment faux).

La séance reprend à 19h35 à l'issue des 15 minutes de suspension.

Intervention inaudible d'une dame dans le public

Monsieur le Maire demande à cette dame de ne pas intervenir et donne la parole à M. ANDRE, lui demandant de rester à sa place et de s'excuser auprès de sa collaboratrice qu'il a traitée de « larbin » durant la suspension de séance.

M. Christophe ANDRE se lève à nouveau pour se placer face au public, le pupitre ayant été enlevé durant la suspension de séance.

Monsieur le Maire lui demande de regagner sa place, sans succès, et indique ensuite qu'il va procéder au vote de la délibération.

Monsieur Christophe ANDRE tient des propos inaudibles et crie hors micro

Monsieur le Maire prononce une deuxième suspension de séance de 15 minutes.

La séance reprend à 19h55 à l'issue des 15 minutes de suspension.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir s'installer à leur place. Monsieur ANDRE refuse à nouveau. Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à sa conversation téléphonique avec M. le Préfet du Gard, conformément à l'article L2121-18 du CGCT, les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le conseil municipal peut décider sans débat, à la majorité absolue des membres, présents ou représentés, qu'il se réunisse à huis clos.

A la demande de trois élus, Monsieur le Maire procède au vote du huis clos.

Le huis clos ayant été voté à la majorité (23 voix), Monsieur le Maire prononce une troisième suspension de séance de 15 minutes afin de faire respecter le huis clos.

La séance reprend à 20h15 à l'issue des 15 minutes de suspension.

Monsieur le Maire fait remarquer que le huis clos n'est pas respecté et demande au public d'évacuer la salle. Il demande également à une journaliste de Midi Libre et à Monsieur ANDRE d'arrêter de filmer, le huis clos ayant valablement été prononcé.

Le public refusant d'évacuer la salle malgré le vote à la majorité du huis clos, Monsieur le Maire prononce une quatrième suspension de séance de 30 minutes afin de faire respecter le huis clos.

La séance reprend à 20h55 à l'issue des 30 minutes de suspension et après évacuation du public.

Monsieur Christophe ANDRE tient des propos inaudibles et crie hors micro dès la reprise de la séance.

Monsieur le Maire laisse Monsieur ANDRE faire son intervention.

Intervention de Monsieur ANDRE

Au début de l'intervention, Monsieur le Maire demande à Madame HUGOUNENQ d'arrêter de filmer, le huis clos ayant été prononcé.

Monsieur ANDRE soutenant Mme HUGOUNENQ et continuant à se comporter de manière incorrecte, Monsieur le Maire indique qu'il va procéder au vote des budgets, demandant aux élus membres des bureaux d'associations de bien vouloir sortir de la salle durant le vote des subventions aux associations.

Monsieur Christophe ANDRE continue à tenir des propos inaudibles hors micro durant le vote.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif de l'année 2017 de la Ville de Beaucaire, conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose alors à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration du budget primitif,
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2017, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 16 février 2017.

Le budget primitif de l'exercice 2017 se présente comme suit :

●Section de fonctionnement :

- en dépenses : 21 737 050,87 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 1 800 000 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- en recettes : 21 737 050,87 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 d'un montant de 1 620 252,87 € à la ligne R 002.

Section d'investissement :

- en dépenses : 12 850 958,51 € dont 5 069 742,95 € de restes à réaliser 2016 ;
- en recettes : 12 850 958,51 € dont 522 413,24 € de restes à réaliser 2016 ; 1 800 000 € correspondant à l'affectation du résultat 2016 et 1 800 000,00 € de virement de la section de fonctionnement et 4 863 164,27 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 à la ligne R001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2017 de 34 588 009,38 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1°) VOTE le budget primitif de la ville de Beaucaire de l'année 2017 :

- par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" .

2°) ADOPTE le budget primitif de la Ville de Beaucaire de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) VOTE spécifiquement le montant des subventions à allouer aux associations indiquées en annexe aux pages 220 à 222 qui seront versées courant de l'exercice 2017 sur présentation d'un dossier à remettre en mairie et imputées au chap. 65 art 6574.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Budget primitif Ville 2017 :

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER

		Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	7	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	2	Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER

Mme Josette ROCCHI et Mme Katy VIDAL (porteuse de la procuration de Mme Eliane HAUQUIER) sortent de la salle avant le vote des subventions aux associations.

Subventions 2017 :

ONT VOTE		
POUR	28	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN
CONTRE	1	Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	0	

Mme Eliane HAUQUIER (procuration à Katy VIDAL), Mme Josette ROCCHI et Mme Katy VIDAL, sorties de la salle, n'ont pas pris part au vote sur les subventions aux associations et regagnent la salle avant la présentation de la délibération suivante.

OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICE EAU – VOTE BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif de l'année 2017 du service de l'Eau de la Ville de Beaucaire, conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose alors à l'assemblée :

- Les conditions d'élaboration du budget primitif,
- La répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2017, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 16 février 2017.

Le budget annexe primitif du service de l'Eau de l'année 2017 se présente comme suit :

● Section de fonctionnement :

- En dépenses : 104 173,93 €
- En recettes : 104 173,93 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 d'un montant de 6 702,93 € à la ligne R 002.

● Section d'investissement :

- En dépenses : 356 034,25 € dont 256 922,58 € de restes à réaliser 2016.
- En recettes : 356 034,25 € dont 190 688,25 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 à la ligne R 001 et 28 346,00 € de restes à réaliser 2016.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2017 de 460 208,18 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) VOTE le budget annexe primitif du service de l'eau de l'année 2017 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",

2°) ADOPTE le budget annexe primitif du service de l'eau de la Ville de BEAUCAIRE de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire,

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Monsieur Christophe ANDRE continue de parler hors micro durant le vote

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	4	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER

Mme Cristelle HUGOUNENQ n'a pas souhaité prendre part au vote.

OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT – VOTE BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur Christophe ANDRE continue de parler hors micro

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif de l'année 2017 du service de l'Assainissement de la Ville de Beaucaire, conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose alors à l'assemblée :

- Les conditions d'élaboration du budget primitif,
- La répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2017, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 16 février 2017.

Le budget annexe primitif du service de l'Assainissement de l'année 2017 se présente comme suit :

● Section de fonctionnement :

- En dépenses : 708 716,03 €
- En recettes : 708 716,03 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 d'un montant de 172 906,03 € à la ligne R 002.

● Section d'investissement :

- En dépenses : 1 624 537,40 € dont 370 326,27 € de restes à réaliser 2016,
- En recettes : 1 624 537,40 € dont 833 155,40 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 à la ligne R 001, 83 690,00 € de restes à réaliser 2016 et 180 000,00 € d'affectation du résultat.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2017 de 2 333 253,43 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) VOTE le budget annexe primitif du service de l'assainissement de l'année 2017 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",

2°) ADOPTE le budget annexe primitif du service de l'assainissement de la Ville de BEUCAIRE de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire,

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Monsieur Christophe ANDRE continue de parler hors micro

M. le Maire : Il y a une question de Monsieur Pierre, vous avez la parole.

M. Dominique Pierre : Dans le document, sur la première page il y a écrit 2016.

M. le Maire : Oui, il y a marqué 2016. Merci, ce sera rectifié. Vous avez raison. Donc on passe au vote. S'il vous plaît, un peu de silence, que l'on puisse voter tranquillement. On a déjà eu un cinéma pendant une heure, on ne va pas y passer la nuit.

Monsieur Christophe ANDRE continue de parler hors micro durant le vote

ONT VOTE	
POUR	23
	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET

		Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Katy VIDAL représenté par Max SOULIER
CONTRE	4	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Rose-Marie CARDONA	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH Hélène DEYDIER Didier CORRIAS	représenté par Maurice CONTESTIN représenté par Hélène DEYDIER

Mme Cristelle HUGOUNENQ n'a pas souhaité prendre part au vote.

M. Christophe ANDRE, M. Yves GERMAIN, M. Dominique PIERRE et Mme Cristelle HUGOUNENQ quittent la séance du conseil municipal sans donner procuration.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAC DE GENESTET – VOTE BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif de l'année 2017 de la ZAC de Genestet, conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose alors à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration du budget primitif,
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2017 et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 16 février 2017.

Le budget annexe primitif de la ZAC de Genestet de l'année 2017 se présente comme suit :

● Section de fonctionnement :

- En dépenses : 198 983,55 € ;
- En recettes : 198 983,55 € dont 198 983,55 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 à la ligne R 001.

● Section d'investissement :

- En dépenses : 92 176 €;
- En recettes : 350 194,46 € dont 350 194,46 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 à la ligne R001.

D'où un total en dépenses de 291 159,55 € et en recettes de 549 178,01 € pour le budget primitif de l'année 2017 avec un suréquilibre en recette d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) VOTE le budget annexe primitif de la ZAC de Genestet de l'année 2017 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement".

2°) ADOPTE le budget annexe primitif de la ZAC de Genestet de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) PRECISE que l'emprunt de 82 260,84 € restant sur le budget ZAC de Genestet pour un capital restant dû de 47 108,07 € au 01/01/2017 sera intégré au budget principal de l'exercice 2018 pour son solde au 31/12/2017. Il sera repris dans le prêt MON275316EUR du budget principal Ville, puisque ce dernier est affecté sur la ville à hauteur de 76,01%, sur la Zac de Genestet à hauteur de 1,59% et sur l'Assainissement à hauteur de 22,40%. Au 1^{er} janvier 2018, il se répartira pour 77,60% sur le budget Ville et pour 22,40% sur le budget Assainissement.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	1	Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER

OBJET : BUDGET ANNEXE FETES - VOTE BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif des Fêtes pour l'année 2017, conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose alors à l'assemblée :

- Les conditions d'élaboration du budget primitif,
- La répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2017, et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 16 février 2017.

Le budget annexe primitif des Fêtes de l'année 2017 se présente comme suit :

●Section de fonctionnement :

- En dépenses : 371 890,50 € ;
- En recettes : 371 890,50 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 d'un montant de 3 645,50 € à la ligne R 002.

Section d'investissement :

- En dépenses : 6 814,50 € ;
- En recettes : 6 814,50 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 d'un montant de 5 514,50 € à la ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2017 de 378 705,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) VOTE le budget annexe primitif des fêtes de l'exercice 2017 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.

2°) ADOPTE le budget annexe primitif des Fêtes de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
POUR	23 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER

		Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Katy VIDAL représenté par Max SOULIER
CONTRE	1	Rose-Marie CARDONA	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH Hélène DEYDIER Didier CORRIAS	représenté par Maurice CONTESTIN représenté par Hélène DEYDIER

OBJET : BUDGET ANNEXE CULTURE TAURINE ET ÉQUESTRE – VOTE BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget annexe primitif Culture Taurine et Équestre pour l'année 2017, conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose alors à l'assemblée :

- Les conditions d'élaboration du budget primitif,
- La répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'année 2017 et ce, conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 16 février 2017.

Le budget Culture Taurine et Equestre regroupe : les courses camarguaises, les Recortadores, les rencontres équestres, la Novillade et les taureaux dans les rues.

Selon l'article 261 E 3° du Code Général des Impôts, les courses camarguaises qui sont organisées sous l'égide de la Fédération française de la course camarguaise, ce qui est le cas de BEAUCAIRE, sont soumises à l'impôt sur les spectacles de première catégorie (article 1559 du Code Général des Impôts). Aucune TVA n'est due sur la billetterie de ces manifestations.

En revanche, les organisateurs de spectacles tauromachiques (Novillade et Recortadores) sont imposables à la TVA au taux normal, quelle que soit leur qualité juridique (personnes morales de droit public, associations, sociétés commerciales...) selon les instructions du 12 juin 1984, n° 3A-9-84-et du 27 décembre 2000, n° 3 A2-01. De ce fait, la comptabilité des gestionnaires « Novillade et Recortadores » doit être suivie en HT .

Le budget annexe primitif Culture Taurine et Équestre de l'exercice 2017 se présente comme suit :

● Section de fonctionnement :

- en dépenses : 433 232,62 € ;
- en recettes : 433 232,62 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2016 d'un montant de 49 462,62 € à la ligne R 002 .

● Section d'investissement :

- en dépenses : 2 587,37 €
- en recettes : 2 587,37 € reprenant le résultat excédentaire de l'exercice 2016 d'un montant de 1 887,37 € et 700,00 € d'affectation du résultat.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2017 de 435 819,99 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) VOTE le budget annexe primitif Culture Taurine et Équestre de l'année 2017 :

- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- Par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.

2°) ADOPTE le budget annexe primitif Culture Taurine et Équestre de l'année 2017 tel qu'il a été présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) DECIDE de tenir la comptabilité du gestionnaire « Novillade et Recortadores » en HT.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	1	Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER

OBJET : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU DEBET PRONONCE PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES EN DATE DU 12 DECEMBRE 2016 A L'ENCONTRE DE RICHARD MAGNANI, TRESORIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que par courrier en date du 7 février 2017, la Direction Générale des Finances Publiques sollicite l'avis de la commune sur la demande de remise gracieuse présentée par M. Richard MAGNANI, Trésorier de la commune jusqu'au 30 juin 2015, suite au débet prononcé à son encontre par jugement n°2016-016 du 12 décembre 2016 de la Chambre Régionale des Comptes Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées.

En effet, M. Richard MAGNANI a été constitué débiteur de la somme de 2 007,24 €, « correspondant au versement d'indemnités d'astreinte à M. X (agent technique) au cours de l'exercice 2011 [...] alors que ce dernier bénéficiait d'un logement de fonction, ce qui le rendait inéligible au bénéfice de toute indemnité d'astreinte ».

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable à la demande de remise gracieuse de M. Richard MAGNANI.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le jugement n°2016-016 du 12 décembre 2016 de la Chambre Régionale des Comptes Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées,

VU le courrier adressé par M. Richard MAGNANI à la Direction Générale des Finances Publiques en date du 20 décembre 2016,

VU le courrier de la DGFIP en date du 7 février 2017,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) EMET un avis défavorable à la demande de remise gracieuse de M. Richard MAGNANI.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN

		Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER Rose-Marie CARDONA

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017 – BOULE DU PRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que par courrier en date du 11 janvier 2017, la Boule du Pré fait part à la commune de l'organisation du « Grand Prix de la Ville de Beaucaire » les 5 et 6 août 2017 et sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour faire face aux frais liés à ce championnat.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € sur l'exercice 2017 à l'association précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le courrier de la Boule du Pré en date du 11 Janvier 2017,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € sur l'exercice 2017 à la Boule du Pré.

2°) DIT que les crédits sont inscrits au budget Ville 2017 chapitre 67, article 6745, fonction 415.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITE	28	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL

	Sylviane BOYER	
	Josette ROCCHI	
	Nathalie ABLAIN	
	Samuel SAMSON	
	Katy VIDAL	
	Maurice CONTESTIN	
	Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN
	Hélène DEYDIER	
	Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
	Rose-Marie CARDONA	

OBJET : FOURNITURES PÉDAGOGIQUES DESTINÉES AUX ÉCOLES PUBLIQUES, AUX CENTRES DE LOISIRS ET AU MULTI-ACCUEIL DE LA VILLE DE BEAUCAIRE – ATTRIBUTION

Rapporteur : Chantal SARRAILH

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale la nécessité de conclure un accord-cadre relatif aux fournitures pédagogiques destinées aux écoles publiques, aux centres de loisirs et au multi-accueil de la Ville de Beaucaire.

Cet accord-cadre est composé de 5 lots :

- Lot 1 « Papeterie - Fournitures courantes »
- Lot 2 « Peinture - Travaux manuels »
- Lot 3 « Manuels scolaires »
- Lot 4 « Littérature de jeunesse »
- Lot 5 « Matériel d'éveil et d'apprentissage »

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I.1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Chaque lot est conclu sous la forme d'un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, avec montants minimum et maximum, avec un seul opérateur économique en application des articles 78 et 80 du décret.

Chaque accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an. Il est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans les bordereaux de prix.

Les montants annuels minimum et maximum des accords-cadres sont les suivants :

Lot	Titre	Min/an (€HT)	Max/an (€HT)
1	Papeterie - Fournitures courantes	15 000	40 000
2	Peinture - Travaux manuels	7 000	28 000
3	Manuels scolaires	5 000	15 000
4	Littérature de jeunesse	2 000	15 000
5	Matériel d'éveil et d'apprentissage	5 000	20 000

Au vu du rapport d'analyses des offres, la Commission d'appel d'offres du 22 février 2017 a classé les offres régulières et attribué les lots.

Compte tenu de la décision de la Commission d'appel d'offres du 22 février 2017, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les lots de la façon suivante :

- Lot 1 « Papeterie – Fournitures courantes » à la société LACOSTE, domiciliée 15 allée de la Sariette, ZA Saint-Louis, 84250 LE THOR, pour un montant annuel minimum de 15 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 40 000,00 € HT.
- Lot 2 « Peinture – Travaux manuels » à la société PICHON, domiciliée ZI Molina, La Chazotte, 97 rue Jean Perrin, 42353 LA TALAUDIÈRE CEDEX, pour un montant annuel minimum de 7 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 28 000,00 € HT.
- Lot 3 « Manuels scolaires » à la société LA LIBRAIRIE LAÏQUE, domiciliée 1 route de Montredon, 43000 LE PUY EN VELAY, pour un montant annuel minimum de 5 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 15 000,00 € HT.
- Lot 4 « Littérature de jeunesse » à la société LA LIBR'ERIC – LETTRES VIVES, domiciliée 60 rue des Halles, 13150 TARASCON, pour un montant annuel minimum de 2 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 15 000,00 € HT.
- Lot 5 « Matériel d'éveil et d'apprentissage » à la société LACOSTE domiciliée 15 allée de la Sariette, ZA Saint-Louis, 84250 LE THOR, pour un montant annuel minimum de 5 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 20 000,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I.1, 67, 68, 78 et 80,
VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 22 février 2017,
VU l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme du 13 mars 2017,
CONSIDERANT la nécessité de signer un accord-cadre de fournitures pédagogiques destinées aux écoles publiques, aux centres de loisirs et au multi-accueil de la Ville de Beaucaire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A HUIS CLOS,

1°) APPROUVE la décision de la Commission d'appel d'offres du 22 février 2017 d'attribuer les marchés de la façon suivante :

- Lot 1 « Papeterie – Fournitures courantes » à la société LACOSTE, domiciliée 15 allée de la Sariette, ZA Saint-Louis, 84250 LE THOR, pour un montant annuel minimum de 15 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 40 000,00 € HT.
- Lot 2 « Peinture – Travaux manuels » à la société PICHON, domiciliée ZI Molina, La Chazotte, 97 rue Jean Perrin, 42353 LA TALAUDIÈRE CEDEX, pour un montant annuel minimum de 7 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 28 000,00 € HT.
- Lot 3 « Manuels scolaires » à la société LA LIBRAIRIE LAÏQUE, domiciliée 1 route de Montredon, 43000 LE PUY EN VELAY, pour un montant annuel minimum de 5 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 15 000,00 € HT.
- Lot 4 « Littérature de jeunesse » à la société LA LIBR'ERIC – LETTRES VIVES, domiciliée 60 rue des Halles, 13150 TARASCON, pour un montant annuel minimum de 2 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 15 000,00 € HT.
- Lot 5 « Matériel d'éveil et d'apprentissage » à la société LACOSTE, domiciliée 15 allée de la Sariette, ZA Saint-Louis, 84250 LE THOR, pour un montant annuel minimum de 5 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 20 000,00 € HT.

2°) DIT que les marchés sont conclus pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois une année.

3°) INSCRIT le montant de la dépense au budget de la Ville de l'exercice en cours aux imputations suivantes :

Lot 1 :

- . Fonction 211, Nature 6067, Chapitre 011
- . Fonction 212, Nature 6067, Chapitre 011
- . Fonction 421, Nature 6068, Chapitre 011
- . Fonction 64, Nature 6067, Chapitre 011

Lot 2 :

- . Fonction 211, Nature 6067, Chapitre 011
- . Fonction 212, Nature 6067, Chapitre 011
- . Fonction 421, Nature 6068, Chapitre 011
- . Fonction 64, nature 6067, Chapitre 011

Lot 3 :

- . Fonction 211, Nature 6067, Chapitre 011
- . Fonction 212, Nature 6067, Chapitre 011

Lot 4 :

- . Fonction 211, Nature 6067, Chapitre 011
- . Fonction 212, Nature 6067, Chapitre 011
- . Fonction 421, Nature 6068, Chapitre 011
- . Fonction 64, Nature 6067, Chapitre 011

Lot 5 :

- . Fonction 211, Nature: 6067 - 60632, Chapitre 011
- . Fonction 212, Nature: 6067 - 60632, Chapitre 011
- . Fonction 421, Nature: 6068 - 60632, Chapitre 011
- . Fonction 64, Nature 6067 - 60632, Chapitre 011

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITE	28	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN

	Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN
	Hélène DEYDIER	
	Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
	Rose-Marie CARDONA	

OBJET : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE E.R.P. - 1ère tranche AD'AP - DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (FSIPL) / CONSEIL REGIONAL OCCITANIE / CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD

Rapporteur : Gilles DONADA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale la nécessité de poursuivre son action de mise en conformité dans les bâtiments communaux avec la loi handicap du 11 février 2005. Pour la première tranche liée à l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP), quatre bâtiments ont été sélectionnés à savoir :

- maison des associations située 43 rue Emile Jamais
- groupe scolaire La Moulinelle situé rue du 5 juillet 1962
- école élémentaire Puech Cabrier située rue des Orangers
- école maternelle Puech Cabrier située 1 avenue Jules Ferry

Le montant total du projet est estimé à 516 180,00 € HT soit 619 416,00 € TTC

Il est proposé au conseil municipal de solliciter des subventions de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental et d'approuver le plan de financement suivant :

COÛT DU PROJET DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE ERP – 1ère TRANCHE AD'AP : 516 180,00 € HT, soit 619 416,00 € TTC

Programme	Financiers potentiels	Dépense subventionnable HT en Euros	%	Montant subvention en €	Imputation en recettes
Travaux de mise en conformité accessibilité ERP – 1ère tranche AD'AP	ETAT FSIPL	516 180,00	30	154 854,00	Fonct 71 nat 1321 op 1011
	CONSEIL REGIONAL OCCITANIE		25	129 045,00	Fonct 71 nat 1322 op 1011
	CONSEIL DEPARTEMENTAL GARD		25	129 045,00	Fonct 71 nat 1323 op 1011
Total		516 180,00	80	412 944,00	
TOTAL SUBVENTION				412 944,00	
Part de la commune			HT	103 236,00	
			TTC	123 883,20	

Il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) DÉCIDE la réalisation des travaux de mise en conformité accessibilité ERP – 1ère tranche AD'AP.

2°) APPROUVE le coût prévisionnel total du programme de 516 180,00 € HT soit 619 416,00 € TTC, qui comprend :

- la maison des associations	200 000,00 € HT	soit	240 000,00 € TTC
- le groupe scolaire la Moulinelle	88 800,00 € HT	soit	106 560,00 € TTC
- école élémentaire Puech Cabrier	194 200,00 € HT	soit	233 040,00 € TTC
- école maternelle Puech Cabrier	33 180,00 € HT	soit	39 816,00 € TTC

3°) INSCRIT aux budgets primitifs 2017 et suivants, sous forme de programme pluriannuel, les crédits nécessaires à la réalisation des projets.

4°) SOLLICITE de l'Etat, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) 2017, une subvention de 154 854,00 € HT, correspondant à 30 % du montant HT du programme.

5°) SOLLICITE du Conseil Régional Occitanie, une subvention de 129 045,00 € HT, correspondant à 25 % du montant HT du programme.

6°) SOLLICITE du Conseil Départemental du Gard une subvention de 129 045,00 € HT, correspondant à 25 % du montant HT du programme.

7°) APPROUVE le plan de financement suivant :

COUT DU PROJET DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE ERP – 1ère TRANCHE AD'AP : 516 180,00 € HT, soit 619 416,00 € TTC					
Programme	Financiers potentiels	Dépense subventionnable HT en Euros	%	Montant subvention en €	Imputation en recettes
Travaux de mise en conformité accessibilité ERP – 1ère tranche AD'AP	ETAT FSIPL	516 180,00	30	154 854,00	Fonct 71 nat 1321 op 1011
	CONSEIL REGIONAL OCCITANIE		25	129 045,00	Fonct 71 nat 1322 op 1011
	CONSEIL DEPARTEMENTAL GARD		25	129 045,00	Fonct 71 nat 1323 op 1011
Total		516 180,00	80	412 944,00	
TOTAL SUBVENTION				412 944,00	
Part de la commune			HT	103 236,00	
			TTC	123 883,20	

8°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des documents à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITE	28 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER représentée par Yvan CORBIERE

Antoine BOYER	
Simone BOYER	
Maurice MOURET	
Roger ROLLAND	
Yvette CIMINO	
Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
Evelyse ROL	
Sylviane BOYER	
Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN	
Samuel SAMSON	
Katy VIDAL	
Maurice CONTESTIN	
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN
Hélène DEYDIER	
Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
Rose-Marie CARDONA	

OBJET : ACCUEIL ET RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE CONDAMINE – RENOUELEMENT CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD / COLLEGE EUGENE VIGNE / COMMUNE DE BEAUCAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Rapporteur : Chantal SARRAILH

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n° 16.088 du 24 mars 2016 le conseil municipal a approuvé la convention passée avec le Conseil Départemental du Gard et le collège Eugène Vigne pour l'accueil et la restauration d'une soixantaine d'enfants et de cinq accompagnateurs, pendant l'année scolaire 2017-2018.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2017-2018, pour l'accueil et la restauration d'une soixantaine d'enfants et cinq accompagnateurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération n° 16.088 du 24 mars 2016,

VU le projet de convention établi pour l'année scolaire 2017-2018,

VU l'avis de la commission Enseignement Petite Enfance du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention à intervenir entre le Conseil Départemental du Gard, le collège Eugène Vigne et la commune de Beaucaire pour l'accueil et la restauration d'une soixantaine d'enfants et de cinq accompagnateurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h30 pour l'année scolaire 2017-2018.

2°) ACCEPTE les tarifs proposés s'élevant à 3,30 € par repas pour les élèves et à 4,60 € pour le personnel d'encadrement.

3°) INSCRIT la dépense sur le budget courant chapitre 011 article 6042 fonction 251.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITE	28	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN			
Samuel SAMSON			
Katy VIDAL			
Maurice CONTESTIN			
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN		
Hélène DEYDIER			
Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER		
Rose-Marie CARDONA			

OBJET : ACCUEIL ET RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE MOULINELLE – RENOUELEMENT CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD / COLLEGE ELSA TRIOLET / COMMUNE DE BEUCAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Rapporteur : Chantal SARRAILH

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n° 16.087 du 24 mars 2016 le conseil municipal a approuvé la convention passée avec le Conseil Départemental du Gard et le collège Elsa Triolet pour l'accueil et la restauration d'une quarantaine d'enfants et de trois accompagnateurs pendant l'année scolaire 2017-2018.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2017-2018, pour l'accueil et la restauration d'une trentaine d'enfants et de trois accompagnateurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération n° 16.087 du 24 mars 2016

VU le projet de convention établi pour l'année scolaire 2017-2018,

VU l'avis de la commission Enseignement Petite Enfance du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention à intervenir entre le Conseil Départemental du Gard, le collège Elsa Triolet et la commune de Beaucaire pour l'accueil et la restauration d'une quarantaine d'enfants et de trois accompagnateurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h30 pour l'année scolaire 2017-2018.

2°) ACCEPTE le tarif proposé s'élevant à 3,50 € par repas pour les élèves et 4,30 € pour le personnel encadrant.

3°) INSCRIT la dépense sur le budget courant chapitre 011 article 6042 fonction 251.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITE	28	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Maurice CONTESTIN	
		Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN
		Hélène DEYDIER	
		Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
		Rose-Marie CARDONA	

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « IMMEUBLES EN FÊTE » - FÊTE DES VOISINS

Rapporteur : Elisabeth MONDET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que cette année, « la Fête des Voisins » aura lieu le 19 mai.

Cet évènement rencontrant un fort succès et contribuant à créer du lien social, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association « Immeubles en fête », organisatrice de la manifestation précitée. Cette adhésion permet aux beaucairois organisateurs de bénéficier d'outils de communication ainsi que de l'assistance et de l'animation du réseau.

Pour l'année 2017, le montant de l'adhésion est de 1 800 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL
 ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
 VU le courrier de l'association « Immeubles en fête » en date du 2 janvier 2017,
 VU l'avis de la commission CCFPC du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

- 1°) DECIDE d'adhérer à l'association « Immeubles en fête ».
- 2°) DIT que la dépense sera imputée au Budget Ville chapitre 011 article 6281.
- 3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITE	27	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER

Mme Rose-Marie CARDONA n'a souhaité prendre part au vote.

OBJET : ADHESION ASSOCIATION « COLLECTIF PROUVÈNÇO »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'adhérer à l'Association « Collectif Prouvènço » dont la mission consiste principalement à défendre et promouvoir la langue et la culture provençales, notamment au travers du pôle "édition / magazines" et de la participation à diverses rencontres et manifestations.
 Le collectif représente près de 8 000 adhérents, 150 associations et plus de 100 communes ou communautés de communes.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association précitée, étant précisé que le montant de la cotisation pour l'année 2017 s'élève 50 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL
 ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
 VU l'avis de la commission CCFPC du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) DECIDE d'adhérer à l'association « Collectif Prouvènço ».

2°) DIT que la dépense sera imputée au Budget Ville chapitre 011 article 6281.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN			
Samuel SAMSON			
Katy VIDAL			
Maurice CONTESTIN			
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN		
Hélène DEYDIER			
Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER		
CONTRE	1	Rose-Marie CARDONA	
ABSTENTION	0		

OBJET : AVENANT N°1 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – CHEMIN DES ROMAINS – ANTENNE RELAIS -SAS FREE MOBILE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune a, par convention d'occupation du domaine public en date du 9 mars 2016, mis à disposition de la SAS FREE MOBILE des emplacements situés sur un terrain communal, chemin des Romains, cadastré CL n°134 pour y accueillir ses installations de communications électroniques destinées exclusivement à un usage technique conformément à la délibération n°15.205 en date du 18 décembre 2015.

Or, pour des raisons d'ordre technique, il apparaît opportun de modifier l'implantation précitée.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la signature, à cet effet, de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public précitée au profit de la SAS FREE MOBILE, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération n°15.205 en date du 18 décembre 2015,

VU la convention d'occupation du domaine public communal du 9 mars 2016,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention initiale,

VU l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) APPROUVE la signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du 9 mars 2016 concernant la parcelle CL n°134 sis chemin des Romains établi entre la Commune de Beaucaire et la SAS FREE MOBILE, dont le siège social est situé 16 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris représentée par Monsieur Cyril POIDATZ en sa qualité de Président Directeur Général ou à son ayant droit substitué, les autres dispositions de la convention initiale restant inchangés.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	27	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL

		Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Rose-Marie CARDONA

OBJET : PRET A USAGE – LOCAL REZ DE CHAUSSÉE 5 RUE DIDEROT / 2 BIS PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – SGAMI SUD / PREFET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la commune a signé, le 8 novembre 2012, une convention de mise à disposition portant sur le local (42 m² environ), propriété d'Habitat du Gard, sis au rez de chaussée de l'immeuble édifié sur la parcelle cadastrée AX n°97, comprenant deux entrées, la principale au 5 rue Diderot, et la secondaire au 2 bis place de la République.

D'une superficie d'environ 600 m², le commissariat subdivisionnaire de Beaucaire ne compte plus depuis des années que 4 agents.

L'Etat souhaitant rationaliser la gestion de ses bâtiments, il met en vente ce commissariat.

Afin de ne pas perdre les effectifs de police nationale sur la commune, il était nécessaire de relocaliser 4 policiers nationaux jusqu'à présent en poste au commissariat subdivisionnaire de Beaucaire. Ainsi, la commune a souhaité mettre à disposition de l'État (deux représentants de l'Etat : d'une part les services de France Domaine qui représentent "l'Etat propriétaire" ; et d'autre part les services du Ministère de l'Intérieur, en l'occurrence le SGAMI Sud, qui représentent "l'Etat occupant"), avec l'accord express écrit d'Habitat du Gard et selon les modalités suivantes :

- Validité de la convention principale (entre Habitat du Gard et la Commune),
- Pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite dans la limite de 4 ans,
- Les fluides (eau, électricité), les assurances et toutes les charges éventuelles seront assumées par l'occupant qui devra également faire installer des compteurs d'eau et d'électricité.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur le prêt à usage ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'accord écrit de Habitat du Gard,

Vu le projet de prêt à usage,

Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) DECIDE la conclusion d'un prêt à usage à titre gratuit pour un an à compter de la signature de l'acte avec l'État représenté par Mme Christine MAHEUX, responsable de la division de France Domaine de Nîmes, et M. Jean-René VACHER, secrétaire général de zone, concernant le local (42 m² environ) au rez de chaussée de l'immeuble édifié sur la parcelle cadastrée AX n°97, comprenant deux entrées, l'entrée principale sise 5 rue Diderot et l'entrée secondaire sise 2 bis place de la République, ayant obtenu l'accord express écrit de Habitat du Gard, propriétaire, pour une mise à disposition par l'occupant.

2°) PRECISE que ledit prêt à usage est consenti pour une durée d'un an, reconductible tacitement d'année en année dans la limite de 4 ans sous réserve de la validité de la convention principale (entre Habitat du Gard et la Commune) et notamment que cette dernière soit toujours en cours.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITE	28	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN			
Samuel SAMSON			
Katy VIDAL			
Maurice CONTESTIN			
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN		
Hélène DEYDIER			
Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER		
Rose-Marie CARDONA			

OBJET : REMISE EN ETAT CHEMIN RURAL – ZA 129 – LIEUDIT BIEUDON – SOCIETE CIMENTS CALCIA

Rapporteur : Gilles DONADA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par arrêté préfectoral du 17 décembre 1993, la société Ciments Calcia a été autorisée à exploiter une carrière sur la commune de Beaucaire.

L'article 3.20 dudit arrêté précise : « *L'accès du hameau de Bieudon au CD 999 devra être assuré, en liaison et accord avec la municipalité de Beaucaire et M. le Directeur Départemental de l'Equipement* ».

C'est dans ce cadre que la société Ciments Calcia a maintenu une portion de voie privée, dont elle est propriétaire, ouverte au public. Ce qui a permis d'accéder aux constructions agricoles situées Mas Bieudon et Enclos de l'Argent.

Dans le cadre de l'extension de l'exploitation de la carrière qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire du 15 décembre 2016, la société Ciments Calcia a été autorisée à exploiter l'espace situé dans le périmètre de son arrêté préfectoral, à l'ouest de ladite voie.

Or, la mise en œuvre de cet arrêté complémentaire prévoit que la voie privée, qui se trouve dans le périmètre d'exploitation, soit fermée au public et qu'une déviation soit réalisée pour partie sur les terrains de Ciments Calcia (au Nord) et pour partie sur l'emprise d'un chemin rural (à l'Ouest) cadastré ZA n°129 situé au lieudit Bieudon non entretenu par la commune car n'étant plus utilisé depuis très longtemps.

Cette obligation de rétablissement étant issue d'un arrêté préfectoral, elle s'impose à la société Ciments Calcia.

Pour cela, la société Ciments Calcia sollicite de la mairie de Beaucaire l'autorisation de faire, sur l'emprise du chemin rural, procéder aux bornages et aux travaux d'aménagement de la déviation du chemin qui sera fermé au public, et ce afin de respecter l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1993 qui prévoit que l'accès au hameau de Bieudon soit assuré. Ladite société propose de prendre à sa charge tous les frais liés à ces travaux qu'elle va réaliser elle-même comme suit :

- Bornage du chemin à restaurer (longueur environ 400 mètres linéaires) ;
- Terrassement : retrait de la végétation, décapage de la terre végétale sur 20 cm pour une largeur de route de 4,5 mètres ;
- Réglage de la forme : 30 cm d'épaisseur en Graves Non Traitées (GNT) 0/20, compactage ;
- Revêtement : imprégnation bitume et revêtement bi-couche.

Compte tenu de ces éléments, la commune a saisi la préfecture pour être assurée de la légalité d'une telle procédure.

La préfecture a confirmé la possibilité pour Calcia de réaliser et financer des travaux sur ce chemin rural sur le fondement des articles D161-5 et suivants du code rural et de la pêche maritime qui permettent le financement des travaux d'un chemin rural par un tiers.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de la société Ciments Calcia de réaliser à ses frais les travaux d'aménagement du chemin rural cadastré ZA n°129 situé au lieudit Bieudon, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les articles D161-5 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

VU les arrêtés préfectoraux en date des 17 décembre 1997 et du 15 décembre 2016,

VU l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) **ACCEPTTE** la proposition de la société Ciments Calcia de réaliser à ses frais les travaux d'aménagement du chemin rural cadastré ZA n°129 situé au lieudit Bieudon.

2°) **FIXE** comme suit les modalités d'exécution des travaux précités que la société Ciments Calcia va réaliser elle-même :

- Bornage du chemin à restaurer (longueur environ 400 mètres linéaires) ;
- Terrassement : retrait de la végétation, décapage de la terre végétale sur 20 cm pour une largeur de route de 4,5 mètres ;
- Réglage de la forme : 30 cm d'épaisseur en Graves Non Traitées (GNT) 0/20, compactage ;
- Revêtement : imprégnation bitume et revêtement bi-couche.

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITE	27 Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET

Gilles DONADA	
Mireille FOUGASSE	
Stéphane VIDAL	
Chantal SARRAILH	
Yvan CORBIERE	
Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
Max SOULIER	
Antoine BOYER	
Simone BOYER	
Maurice MOURET	
Roger ROLLAND	
Yvette CIMINO	
Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
Evelyse ROL	
Sylviane BOYER	
Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN	
Samuel SAMSON	
Katy VIDAL	
Maurice CONTESTIN	
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN
Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
Rose-Marie CARDONA	

Mme Hélène DEYDIER n'a pas souhaité prendre part au vote.

OBJET : CONSTITUTION DE SERVITUDE D'AQUEDUC ET DE PASSAGE – PARCELLE AS n°215 – IMPASSE DES IMMORTELLLES – LIEUDIT LES CAUNELLES – G3S PROVENCE

Rapporteur : Gilles DONADA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la Société « G3S PROVENCE » a le projet d'édifier un lotissement composé de trois villas sur la parcelle cadastrée AS n°42.

Dans ce cadre, la société précitée sollicite de la commune la constitution d'une servitude d'aqueduc et de passage sur les parcelles cadastrées AS n° 215 et 216 sises impasse des Immortelles, lieudit Les Caunelles, appartenant au domaine public communal. Cette servitude, réalisée à ses frais, permettra aux futures constructions d'être raccordées (EU/ AEP/ électricité/ France Telecom).

Par ailleurs, le demandeur s'engage à remettre dans leur état initial les terrains objets de la servitude.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la constitution, à cet effet, d'une servitude d'aqueduc et de passage au profit de la Société « G3S PROVENCE », et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le courrier de la Société « G3S PROVENCE » en date du 06/12/2016,

Vu le projet d'acte contenant constitution de servitude d'aqueduc et de passage,

Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) APPROUVE la constitution de servitude d'aqueduc et de passage sur les parcelles communales cadastrées AS n° 215 et 216 sises impasse des Immortelles, lieudit Les Caunelles, à Beaucaire, au profit de la Société « G3S PROVENCE » sise 445 chemin de Broute Cabre à Lunel, étant précisé que le demandeur s'engage à remettre dans leur état initial les terrains objets de la servitude.

2°) DIT que ladite constitution de servitude sera actée par un notaire et que les frais seront à la charge de la Société « G3S PROVENCE » ou de ses ayants droits substitués.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITE	28
	Julien SANCHEZ
	Jean-Pierre FUSTER
	Elisabeth MONDET
	Gilles DONADA
	Mireille FOUGASSE
	Stéphane VIDAL
	Chantal SARRAILH
	Yvan CORBIERE
	Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE
	Max SOULIER
	Antoine BOYER
	Simone BOYER
	Maurice MOURET
	Roger ROLLAND
	Yvette CIMINO
	Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL
	Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER
	Evelyse ROL
	Sylviane BOYER
	Josette ROCCHI
	Nathalie ABLAIN
	Samuel SAMSON
	Katy VIDAL
	Maurice CONTESTIN
	Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN
	Hélène DEYDIER
	Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER
	Rose-Marie CARDONA

OBJET : EMPRISES SUR PARCELLE COMMUNALE YB N°156 – LIEUDIT « DESCENTE SICARD NORD » – ABROGE ET REMPLACE DELIBERATION N°13.067 ET RECTIFIE DÉLIBÉRATION N°14.176

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°13.067 en date du 5 mars 2013, le conseil municipal a approuvé une promesse de bail emphytéotique pour le projet de construction d'une centrale photovoltaïque par la société JMB Solar sur le territoire de la commune de Beaucaire aux lieux dits Descente de Sicard Nord, parcelles cadastrées YB n°0143/0144/0145, Descente Sicard Est, ZA n°0136/0155/0223, Bieudon ZA n°0211 et Clos des Melettes ZA n°0078p/0099/0100. Cette promesse de bail a été signée le 18 mars 2013.

Par délibération n°14.176 en date du 11 décembre 2014 le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 à la promesse de bail précité pour permettre la modification du parcellaire initialement prévu et ainsi retirer une emprise de 3 506 m² de la parcelle communale YB n°0145. Et ce, afin que cette emprise soit rétrocédée au département du Gard dans le cadre du projet de déviation de la route départementale n°999.

Or, le projet qui est aujourd'hui proposé, ainsi que le bail emphytéotique censé représenter l'aboutissement de la promesse de bail emphytéotique signée en 2013, sont totalement éloignés de ce qui a été présenté au conseil municipal précédemment. En effet, le projet de construction d'une centrale photovoltaïque ne concerne aujourd'hui qu'une emprise de 29 460 m² et une emprise de 46 m² sur la seule parcelle YB n°0156 (ex parcelle YB n°145), Descente Sicard Est.

Par ailleurs, le bail emphytéotique ne sera pas signé avec JMB Solar mais avec une de ses filiales, la société dénommée CS les Melettes.

Dans ce cadre, la société précitée sollicite de la commune :

- l'obtention d'un droit de passage sur la parcelle cadastrée ZA 135,
- une garantie hypothécaire demandée par sa banque, qui portera uniquement sur l'emphytéose, droit réel résultant du bail consenti, et en aucun cas sur le bien lui-même.

Il est proposé au Conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération n°13.067 en date du 5 mars 2013,

VU la délibération n°14.176 en date du 11 décembre 2014,

VU la promesse de bail emphytéotique en date du 18 mars 2013,

VU l'avenant à la promesse de bail emphytéotique en date du 3 février 2016,

VU l'estimation de France Domaine en date du 23 février 2017,

VU l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) ABROGE ET REMPLACE la délibération n°13.067 en date du 5 mars 2013.

2°) RECTIFIE la délibération n°14.176 en date du 11 décembre 2014 en enlevant le n°1 : "APPROUVE l'avenant n°1 à la promesse de bail emphytéotique établie avec le Groupe JMB Solar relatif à la modification de la superficie totale des parcelles concernées par le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Beaucaire aux lieux dits Descente Sicard Nord, parcelles cadastrées YB n°0143/0144/0145, Descente Sicard Est, parcelles cadastrées ZA n°0136/0155/0223, Bieudon, parcelle cadastrée ZA n°0211 et Clos des Melettes, parcelles cadastrées ZA n°0078p/0099/0100".

3°) PRECISE que les autres termes de la délibération n°14.176 restent inchangés.

4°) APPROUVE le bail emphytéotique établi avec la société CS les Melettes, filiale de JMB SOLAR, domiciliée Domaine de Patau, chemin de Maussac à Villeneuve les Beziers, relative à la construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Beaucaire au lieudit Descente Sicard Est, concernant des emprises de 29 460 m² et de 46 m² sur la seule parcelle YB n°0156 (ex parcelle YB n°145),

5°) PRECISE que la durée du bail emphytéotique sera de 30 ans avec possibilité de reconduction pour une durée de 10 ans et que la redevance annuelle, fixée à 10 000 € / hectare, sera actualisée chaque année comme suit :

$L = 0,8 + 0,1 (ICTrev-TS/ICTrev-TSo) + 0,1 (FMOABE0000/FMOABE0000o)$

Formule dans laquelle :

* ICTrev-TS est la dernière valeur définitive connue au 1er novembre précédant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat d'achat de l'indice du coût horaire du travail révisé tous salariés) dans les industries mécaniques et électriques

* FMOABE0000 est la dernière valeur définitive connue au 1er novembre précédant la date anniversaire de la prise

d'effet du contrat d'achat de l'indice des prix à la production de l'industrie française pour le marché français, ensemble de l'industrie, A I O B E, prix départ usine ;

* ICHTrev-TSo et FMOABE0000o sont les dernières valeurs définitives connues au 1er novembre précédant la date de prise d'effet du contrat d'achat.

6°) AUTORISE un droit de passage à l'emphytéote sur la parcelle communale cadastrée ZA 135.

7°) DIT que les garanties réelles qui seront prises en garantie d'emprunt souscrit par l'emphytéote porteront uniquement sur l'emphytéose, droit réel résultant du bail emphytéotique, et en aucun cas sur le bien lui-même. En conséquence, la commune de Beaucaire ne sera en aucun cas caution hypothécaire ni caution solidaire.

8°) DIT que la recette sera imputée au budget Ville de l'exercice en cours au chapitre 75 article 752.

9°) PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la société CS les Melettes (filiale de JMB SOLAR).

10°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment le document d'arpentage et l'acte notarié qui sera rédigé en double minute par Me Champeyrache-Serrano, Passage Champeyrache, B.P. 50204 à Alès et Maître Fériaud, 13 ter cours Gambetta à Beaucaire.

ONT VOTE		
POUR	27	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS représenté par Hélène DEYDIER
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Rose-Marie CARDONA

Mme. Hélène DEYDIER quitte le conseil municipal et donne procuration à Mme Rose-Marie CARDONA pour les prochaines délibérations.

Fin de la procuration de M. Didier CORRIAS à Mme Hélène DEYDIER qui ne prendra plus part aux votes.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que durant la période estivale, les services des ateliers municipaux (manutention, espaces verts et électricité), des sports et de la culture et des festivités doivent faire face à un surcroît de travail.

En outre, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) maternel et primaire nécessitent la présence de personnel pour l'encadrement et la mise en œuvre des activités ludiques des enfants en juillet et août 2017 ainsi que durant les petites vacances et les mercredis de l'année scolaire 2017/2018.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de procéder comme chaque année à la création de différents postes temporaires à temps complet pour des besoins saisonniers comme suit :

SERVICES TECHNIQUES (ESPACES VERTS, MANUTENTION LOURDE, MANUTENTION LOURDE, ENTRETIEN DES STADES, ELECTRICITE) :

- 9 postes d'adjoint technique territorial du 01/06/2017 au 31/08/2017
- 5 postes d'adjoint technique territorial du 15/06/2017 au 31/08/2017
- 10 postes d'adjoint technique territorial du 19/06/2017 au 04/08/2017
- 1 poste d'adjoint technique territorial du 12/06/2017 au 16/06/2017

SPORTS / FESTIVITES :

- 4 postes d'adjoint technique territorial du 26/06/2017 au 26/08/2017

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

Juillet 2017 /maternel : _

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (réfèrent)
- 12 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

Juillet 2017 /primaire :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (réfèrent)
- 12 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

Août 2017 /maternel :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe (réfèrent)
- 11 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

Août 2017 /primaire :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe (réfèrent)
- 11 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

Année scolaire 2017/2018

Petites vacances :

- 8 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

Mercredis :

- 8 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 3, 2°,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) DECIDE la création de postes temporaires à temps complet pour des besoins saisonniers liés notamment à la période estivale et aux vacances scolaires, répartis comme suit :

SERVICES TECHNIQUES (ESPACES VERTS, MANUTENTION LOURDE, MANUTENTION LOURDE, ENTRETIEN DES STADES, ELECTRICITE) :

- 9 postes d'adjoint technique territorial du 01/06/2017 au 31/08/2017
- 5 postes d'adjoint technique territorial du 15/06/2017 au 31/08/2017
- 10 postes d'adjoint technique territorial du 19/06/2017 au 04/08/2017
- 1 poste d'adjoint technique territorial du 12/06/2017 au 16/06/2017

SPORTS / FESTIVITES :

- 4 postes d'adjoint technique territorial du 26/06/2017 au 26/08/2017

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

Juillet 2017 /maternel : _

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (référent)
- 12 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

Juillet 2017 /primaire :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (référent)
- 12 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

Août 2017 /maternel :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe (référent)
- 11 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

Août 2017 /primaire :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe (référent)
- 11 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

Année scolaire 2017/2018

Petites vacances :

- 8 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

Mercredis :

- 8 postes d'adjoint territorial d'animation (animateur)

2°) PRECISE que les agents recrutés seront rémunérés sur l'indice correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1, soit indice brut 347 indice majoré 325 sauf pour les adjoints territoriaux d'animation principaux 2^{ème} classe (sous-directeurs/référent) qui seront rémunérés sur l'indice brut 364 indice majoré 336 correspondant au 4^{ème} échelon de ce grade.

3°) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 012 articles 64131 et suivants.

4) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITE	27
	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE

Stéphane VIDAL	
Chantal SARRAILH	
Yvan CORBIERE	
Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
Max SOULIER	
Antoine BOYER	
Simone BOYER	
Maurice MOURET	
Roger ROLLAND	
Yvette CIMINO	
Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
Evelyse ROL	
Sylviane BOYER	
Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN	
Samuel SAMSON	
Katy VIDAL	
Maurice CONTESTIN	
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN
Hélène DEYDIER	représentée par Rose-Marie CARDONA
Rose-Marie CARDONA	

OBJET : CREATION DE POSTES DE VACATAIRES (4)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la Ville souhaite pouvoir avoir recours à des vacataires pour des missions de très courtes durées dans le cadre de l'organisation des manifestations communales afin notamment d'assurer la diffusion de prospectus.

Ces agents pourront être amenés à se déplacer en dehors des limites de la commune.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de créer 4 postes de vacataires du 17 mars 2017 au 31 décembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 qui prévoit que les dispositions applicables aux agents non titulaires saisonniers ou occasionnels ne s'appliquent pas aux agents engagés sur un acte déterminé,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) DECIDE la création de 4 postes de vacataires du 17 mars 2017 au 31 décembre 2017.

2°) PRECISE que la rémunération sera calculée, compte tenu du relevé des heures effectuées, sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1er échelon du grade d'Adjoint administratif territorial.

3°) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 au chapitre 012 articles 64131 et suivants.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des documents à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	26	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	représentée par Yvan CORBIERE
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
		Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
Evelyse ROL			
Sylviane BOYER			
Josette ROCCHI			
Nathalie ABLAIN			
Samuel SAMSON			
Katy VIDAL			
Maurice CONTESTIN			
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN		
Hélène DEYDIER	représentée par Rose-Marie CARDONA		
CONTRE	1	Rose-Marie CARDONA	
ABSTENTION	0		

OBJET : MISE A DISPOSITION AGENT TITULAIRE VILLE BEUCAIRE (1) / CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) / RENOUELEMENT CONVENTION / DUREE 1 AN

Rapporteur : Elisabeth MONDET

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de renouvellement relative à la mise à disposition par la ville de Beaucaire d'un agent titulaire à temps complet auprès du CCAS de Beaucaire pendant une période de 1 an à compter du 1^{er} avril 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 13 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à renouveler avec le CCAS de Beaucaire une convention de mise à disposition d'un agent titulaire à temps complet auprès du CCAS de Beaucaire pendant une période de 1 an à compter du 1^{er} avril 2017.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITE	27	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER représentée par Rose-Marie CARDONA Rose-Marie CARDONA

OBJET : CCBTA – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – DEBAT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie portant sur la gestion de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence au titre des exercices 2009 et suivants a été présenté en conseil communautaire le 6 février 2017.

Ainsi, en application des dispositions de l'article L. 243-7-II du code des juridictions financières, ledit rapport est présenté par le maire de chaque commune membre de l'EPCI au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie n°GR/16/2068 du 12 décembre 2016 portant sur la gestion de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence au titre des exercices 2009 et suivants,

VU la délibération n°17-006 du conseil communautaire du 6 février 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes d'Occitanie portant sur la gestion de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence au titre des exercices 2009 et suivants, et du fait qu'un débat a pu avoir lieu.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITE	27	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER représentée par Rose-Marie CARDONA Rose-Marie CARDONA

OBJET : CCBTA – ATTRIBUTION DE COMPENSATION MUSEE DE LA VANNERIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'il y a lieu de modifier l'attribution de compensation de la TP aux membres de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence telle que définie dans la délibération communautaire du 12 décembre 2016.

En effet, il convient de répercuter le coût du musée de la vannerie désormais pris en charge par le budget communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017, sur la commune de Vallabrègues.

En l'absence de comptabilité analytique les informations transmises par la mairie de Vallabrègues sont prises en compte sous réserve de l'exécution réelle des dépenses et des recettes pour l'année 2017. Celles-ci pourront être, le cas échéant, réévaluées en fin 2017.

Les dépenses et les recettes d'exploitation concernant le musée se décomposent de la manière suivante :

	Dépenses 2016 Vallabregues	Dépenses retenues CCBTA	Observations
DEPENSES			
CHARGES A CARACTERE GENERAL :			
Frais de réception (manifestations diverses)	200	200	
Publicité (insertions pour promouvoir le musée de la vannerie auprès d'autocaristes)	780	780	
Catalogues et imprimés (Flyers pour promouvoir le musée)	930	930	
Catalogues et imprimés (impression des billets d'entrées)	371	371	
Indemnité de régisseur	110	110	
Assurances multirisques	NC	163	Estimatif donné par Groupama (Assureur CCBTA)
Eau	175	175	
Electricité	889	889	
Frais de télécommunication (Fixe et ADSL)	1275	1275	
Vérification sécurité	554	554	
25 litres de xylophène les œuvres	NC	100	Evaluation forfaitaire
Produits entretien	NC	100	Evaluation forfaitaire
Frais d'affranchissements	NC	500	Evaluation forfaitaire
Personnel extérieur (femme de ménage)	330	495	Estimatif sur taux horaire de 11,01 € pour 30 semaines de ménage + charges patronales soit 43,17 % à 156,85 € (10 % congés payés inclus) + 5 % frais de gestion (soit 7,84 €)
TOTAL DEPENSES	5 614 €	6 642 €	
RECETTES			
Prestations de service (droit d'entrée au musée)	2558	2558	

Ventes de marchandises (cartes postales et cartes de randonnée)	37	37	
TOTAL RECETTES	2595 €	2595 €	
SOLDE SECTION EXPLOITATION	3019 €	4047 €	

La section d'exploitation totale concernant les dépenses retenues par la CCBTA présente un solde de 4 047 € (6 642 € - 2 595 €).

L'Attribution de Compensation se trouve modifiée comme suit :

	AC au 01/01/17	Coût net du musée de la Vannerie	AC réajustée au 01/01/17
Beaucaire	4 087 360		4 087 360
Bellegarde	96 521 majoré de la restitution (28 850 €) finances soit un total de 125 371 € pour 2017		125 371
Fourques	199 653		199 653
Jonquières St Vincent	478 560		478 560
Vallabrègues	85 791	4 047	81 744
TOTAL	4 976 735		4 972 688

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-324 du 2 novembre 2001 portant création de la CCBTA entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières St Vincent et Vallabrègues,

Vu les statuts de la CCBTA notamment les compétences qui lui ont été transférées,

Vu le Procès-Verbal de la CLECT qui s'est réunie le 19 janvier 2017 pour procéder à l'analyse financière du coût de cette compétence,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) APPROUVE le rapport de la CLECT du 19 janvier 2017.

2°) APPROUVE le montant au 1^{er} janvier 2017 de l'attribution de compensation de TP.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITE	27
Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR	
représentée par Yvan CORBIERE	

Max SOULIER	
Antoine BOYER	
Simone BOYER	
Maurice MOURET	
Roger ROLLAND	
Yvette CIMINO	
Eliane HAUQUIER	représentée par Katy VIDAL
Patrick DESOMBRE	représenté par Max SOULIER
Evelyse ROL	
Sylviane BOYER	
Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN	
Samuel SAMSON	
Katy VIDAL	
Maurice CONTESTIN	
Saïd OUHDOUCH	représenté par Maurice CONTESTIN
Hélène DEYDIER	représentée par Rose-Marie CARDONA
Rose-Marie CARDONA	

OBJET : CCBTA – RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEPUIS 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le Président de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, a présenté, lors de la séance du 6 février 2017, le rapport d'évolution des attributions de compensation depuis 2012.

Ce rapport montre et explique de manière synthétique les attributions de compensation de taxe professionnelle sur les cinq années précédentes comme suit :

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	01/01/2017
Beaucaire	4 076 973 €	4 092 961 €	4 925 961 €	4 925 961 €	4 925 961 €	4 087 360 €
Bellegarde	169 561 €	169 561 €	340 135 €	295 222 €	284 952 €	125 371 €
Fourques	212 839 €	212 839 €	274 006 €	267 139 €	261 230 €	199 653 €
Jonquières St Vincent	497 914 €	497 914 €	558 562 €	548 378 €	539 614 €	478 560 €
Vallabrègues	91 309 €	91 309 €	127 473 €	124 637 €	122 197 €	81 744 €
Total	5 048 596 €	5 064 584 €	6 226 137 €	6 161 337 €	6 133 954 €	4 972 688 €

2012 : transfert du service Musée Ville d'Art et d'Histoire

2013 : retour à la commune de Beaucaire de l'agent en charge du FISAC (mi-temps) (15 968 €)

2014 : restitution aux communes du versement du SDIS suite à l'arrêt du Conseil d'Etat, et début de mutualisation du poste de Directeur des Finances avec Bellegarde (7 050 €)

2015 : impact année pleine mutualisation Direction des Finances, mise en place au 1^{er} juillet du service mutualisé instruction Autorisation Droit du Sol (ADS)

2016 : impact année pleine service ADS, arrêt au 1^{er} septembre 2016 du service mutualisé Finances

2017 : impact année pleine arrêt mutualisé service finances, transfert musée de la vannerie, prise en charge du versement SDIS au 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe.

Chacune de ces étapes a fait l'objet d'un examen en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), d'une délibération en conseil communautaire, puis en conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la communication de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU la délibération du conseil communautaire n°17-011 du 6 février 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A HUIS CLOS,

1°) PREND ACTE de la communication du rapport d'évolution des attributions de compensation de taxe professionnelle depuis 2012.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITE	27	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER représentée par Rose-Marie CARDONA Rose-Marie CARDONA

OBJET : PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2014,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2014.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER représentée par Rose-Marie CARDONA Rose-Marie CARDONA

OBJET : PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2014,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2014.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER représentée par Rose-Marie CARDONA Rose-Marie CARDONA

OBJET : PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2015

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 03 février 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le procès-verbal du conseil municipal du 03 février 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 03 février 2015.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET

		Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par Yvan CORBIERE représentée par Katy VIDAL représenté par Max SOULIER
CONTRE	0		
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH Hélène DEYDIER Rose-Marie CARDONA	représenté par Maurice CONTESTIN représentée par Rose-Marie CARDONA

OBJET : PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2015,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2015.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET	représentée par Yvan CORBIERE

		Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER représentée par Rose-Marie CARDONA Rose-Marie CARDONA

OBJET : PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2016,

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL

CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER représentée par Rose-Marie CARDONA Rose-Marie CARDONA

OBJET : PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27 octobre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le procès-verbal du conseil municipal du 27 octobre 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 27 octobre 2016,

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER représentée par Rose-Marie CARDONA Rose-Marie CARDONA

OBJET : PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2016

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 07 décembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 07 décembre 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 07 décembre 2016,

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER représentée par Rose-Marie CARDONA Rose-Marie CARDONA

OBJET : PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2016

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2016,

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR représentée par Yvan CORBIERE Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par Katy VIDAL Patrick DESOMBRE représenté par Max SOULIER Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER représentée par Rose-Marie CARDONA Rose-Marie CARDONA

OBJET : DECISIONS DE GESTION (10)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a adressé avec la convocation envoyée aux membres du conseil municipal le compte-rendu des décisions ci-dessous, prises en application de la délégation accordée par l'assemblée délibérante par délibération n°14.026 du 19 avril 2014. Il est proposé au conseil municipal d'en prendre acte.

N° DECISION	DATE	OBJET
17-036	26/01/2017	Marché mission SPS catégorie 3 – Travaux de façades et de menuiseries bâtiment de la base nautique internationale Adrien Hardy – Société Bureau Alpes Contrôles
17-037	10/01/2017	Convention de mise à disposition des locaux du complexe Edmond Vincent à l'association UFOLEP du 10 janvier 2017 au 30 juin 2017 - Activités sportives non lucratives
17-038	14/02/2017	Bail dérogatoire – 12 mois – Local commercial 12 rue de l'Hôtel de Ville – Vente de bijoux, encens, pierres et objets divers – Mme Myriam GIANTI
17-039	26/01/2017	Occupation du domaine public – Tarifs pour échafaudages et dépôts de matériaux / engins élévateurs / bennes – Actualisation 2017 (tarifs inchangés)
17-040	20/01/2017	Convention avec l'Association des Paralysés de France du Gard – Mise à disposition de la bibliothèque municipale du 27 février au 11 mars 2017 – Exposition de caricatures sur le thème « Rire de moi c'est m'aimer un peu »
17-041	24/01/2017	La Journée des Enfants samedi 25 Mars 2017 – Contrat de prestation de services pour deux spectacles de guignol – Compagnie Les Enjoliveurs
17-042	24/01/2017	La Journée des Enfants samedi 25 mars 2017 – Contrat de prestation de services pour lot de diverses attractions : 3 châteaux gonflables, un taureau rodéo, un train sur rail, un manège chaises volantes, un manège parcours pista americana, une pêche aux canards – Fun Jump Animation
17-043	08/02/2017	Régie de recettes animations commerciales – Modification de la décision n°16-083 : complément article 1 (ajout des recettes liées aux frais d'inscription à divers concours) et 5 (à chaque encaissement par le régisseur il sera remis à l'utilisateur une quittance <i>ou un ticket</i>)
17-044	17/02/2017	Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de M. Adrien BARTOLI, Policier Municipal, victime d'outrages dans le cadre de l'exercice de ses fonctions – Frais et Honoraires - Me Sylvie JOSSERAND
17-045	05/10/2016	Marché – Maintenance du progiciel pour le service de la Police Municipale - « MUNICIPAL MOBILE » - Société LOGITUD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la liste des décisions n°17-036 à 17-045 présentée ci-dessus et envoyée à tous les conseillers avec l'ordre du jour,

PREND ACTE de ce que ces décisions ont été présentées.

La séance est levée à 22 heures et 00 minute.

Le Secrétaire de séance



Elisabeth MONDET

Le Maire



Julien SANCHEZ